



M. André POH

DECLARATION DE LA DELEGATION CONGOLAISE –
EPU SRI LANKA

La délégation de la République du Congo salue la délégation du Sri Lanka et félicite SEM. ~~le Ministre de l'Industrie~~ pour la qualité des informations mises à la disposition du Conseil.

Le Congo note avec satisfaction toutes les avancées obtenues par le pays depuis la tenue du premier cycle de l'Examen Périodique Universel notamment l'adoption d'un plan officiel de mise en œuvre des recommandations à travers une Commission des enseignements et de la réconciliation avec pour principaux axes de travail le déminage, la réinstallation et la réinsertion des personnes déplacées, ainsi que la refonte de l'enseignement.

Au plan économique, la délégation du Congo félicite le gouvernement sri lankais pour tous les efforts déployés dans la reconstruction des régions du nord et de l'est, dans la relance de l'économie, la reconstruction des infrastructures de base et la réorganisation de l'administration civile.

Toutes ces actions positives en faveur du bien-être de la population méritent d'être soutenues par la communauté internationale.

Outre la présentation des rapports au Comité contre la discrimination à l'égard des Femmes en 2009, au Comité contre la torture en 2011, au Comités des droits économiques, sociaux et culturels en 2010, ainsi que des réponses aux communications confidentielles reçues des Nations Unies au titre des questions relatives à la condition de la femme et des procédures spéciales, le Sri Lanka a collaboré de façon étroite avec les titulaires de mandats dans le but de renforcer les mécanismes nationaux.

Le Congo qui attache beaucoup d'importance à la paix, encourage le Gouvernement du Sri Lanka à poursuivre ses efforts en vue de la réconciliation nationale et à créer un cadre juridique propice au développement économique et social du pays.

Je vous remercie.